

La mort du traité « START-II » : la poursuite du déclin de l'Europe

écrit par Oleg Nesterenko | 15 mai 2023



Le président américain, George Bush (g.) et le président russe, Boris Eltsine, signent le traité historique Start II, le 3 janvier 1993, à Moscou. Ce traité concerne la réduction des arsenaux nucléaires. © Mladen Antonov/AFP

Dans le cadre du nouveau caractère des relations russo-occidentales qui s'est instauré depuis le début de l'année 2022, la suspension par la Fédération de Russie de sa participation dans le traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs Start-II/SNV-III n'a été qu'une suite logique et parfaitement prévisible : **face à la menace déclarée et partiellement mise en œuvre par l'Occident collectif vis-à-vis de la Russie, cette dernière a procédé à la suppression légale des restrictions au développement de son armement stratégique.**

Une réponse appropriée

Dans les clauses du traité Start-II, il est stipulé que chacune des parties prenantes de l'accord dispose du droit de le quitter dans le cas de changement significatif des circonstances : *« si elle considère que les circonstances exceptionnelles liées au contenu du présent accord ont mis en péril ses intérêts suprêmes »* (article 14, paragraphe 3).

La fixation par l'Occident collectif comme objectif *« la défaite stratégique de la Russie »* et les nombreuses déclarations officielles de ce dernier dans ce sens est un changement significatif des circonstances qui a reçu une réponse appropriée.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, les Etats-Unis d'Amérique ont réclamé à multiples reprises leur droit d'inspection des sites stratégiques russes, aussi étonnant que cela puisse paraître dans les circonstances politiques actuelles. L'inadmissibilité de la présence des visites de contrôle des sites de défense stratégique du pays par les représentants de l'état-ennemi avec lequel, *de facto*, la Russie se situe en état de guerre était une évidence. Ceci est sans négliger le fait que les Etats-Unis, de leur côté,

ont procédé à la création d'obstacles artificiels à la réciprocité des visites prévues par l'article 11 du traité en vigueur, via la non-délivrance des visas américains aux contrôleurs russes et la fermeture de l'espace aérien américain aux avions russes qui pourrait les amener sur le sol américain, ce qui, *de jure*, vaut sa violation directe.

L'officialisation de la démarche de Moscou par l'adoption suivie de la ratification de loi fédérale Nr. 38-FZ du 23 février 2023 a été entreprise, afin de rester dans la stricte légalité vis-à-vis des engagements internationaux signés et ratifiés par la Fédération de Russie et de ne pas créer un précédent permettant aux adversaires d'instrumentaliser une hypothétique violation des engagements russes dans le cadre du droit international en vigueur.

Cela étant, avec le gel de sa participation dans le traité, Moscou souligne qu'elle continuerait à « *respecter strictement les limites quantitatives des armes stratégiques offensives* » indépendamment du présent accord russo-américain, mais qu'elle serait « *prête à des essais d'armes nucléaires* » si Washington en effectuait en premier.

La traduction de ce nouveau pas stratégique russe est sans équivoque : **vu l'hostilité ouverte et croissante de l'occident collectif gravitant autour des USA vis-à-vis de la Russie, il est exclu que nous continuions à exposer nos forces nucléaires au contrôle par l'ennemi, toutefois, n'avisez pas de profiter de cette nouvelle disposition pour faire croître les vôtres.**

Une excellente nouvelle pour les États-Unis

Suivant la déclaration russe, toute une pluie de réactions d'indignation émanant du camp atlantiste a eu lieu. Parmi elles, considérer comme non hypocrite les paroles du chef de la diplomatie américaine, Antony Blinken, que la rupture de New Start par la Russie est « *très décevante* » serait la preuve d'une grande légèreté.

À la suite des **retraits unilatéraux des États-Unis de l'intégralité des accords internationaux clé sur le contrôle des armements nucléaires**, hormis celui sur la non-prolifération des armes nucléaires, signé en 1968, et de Start-II : retrait en juin 2002 du traité ABM sur la limitation des systèmes de défense contre les missiles balistiques, retrait en mai 2018 de l'accord de Vienne sur le nucléaire iranien, retrait en août 2019 du traité INF sur les missiles nucléaires à portée intermédiaire et le retrait en mai 2020 du traité « Ciel ouvert » sur la vérification des mouvements militaires et de la limitation des armements – **l'initiative russe de février 2023 est bien une excellente nouvelle pour les stratèges américains.**

Les pays membres de l'Union Européenne, depuis plus de 30 ans, ont acquis une certitude qu'à l'avenir des horizons visibles ils ne seront plus confrontés à des menaces existentielles – qualifiées comme telles à tort ou à raison – et ne seront plus engagés dans des conflits majeurs nécessitant des actifs militaires considérables, à la suite de quoi une politique générale du désinvestissement dans des secteurs de la défense a été mise en place et menée depuis avec un succès indéniable.

Toutes les initiatives émanant des parties partisans d'une Europe indépendante et forte non seulement économiquement,

mais aussi militairement, ont été contrecarrées.

Notamment, le freinage constant au niveau de la quasi-intégralité des accords dans le domaine de la coopération des industries de l'armement entre deux moteurs du cœur de l'Union Européenne, la France et l'Allemagne, qui pourraient mener au développement significatif de l'industrie de défense européenne, entrepris ces dernières années par le pouvoir allemand politiquement dominé par les Etats-Unis, **ce freinage a paralysé la possibilité de la création d'un véritable bloc de défense européenne autonome.**

Cette neutralisation a mené vers plusieurs succès majeurs de la politique étrangère américaine : l'affaiblissement significatif du concurrent européen dans le domaine de l'armement, l'élargissement du marché pour l'industrie américaine de l'armement sur le sol européen et, surtout, comme déjà mentionné, la neutralisation du danger de la création du bloc de défense européenne autonome des Etats-Unis d'Amérique.

En réponse aux événements qui ont lieu depuis le début de l'année 2022, dans les 10 ans à venir, au moins, des investissements considérables auront lieu dans le réarmement, d'une part, de la Fédération de Russie, d'autre part, de l'Union Européenne.

Si du côté de la Russie, c'est l'industrie nationale de défense qui verra l'accroissement significatif de ses activités qui sont déjà, depuis plus de 10 ans, sur les rails du développement progressif ;

du côté de l'U.E., **ce sont les USA qui exécuteront le rôle**

majeur dans le réarmement du vieux continent, ce qui mènera bien vers la création d'une véritable force de défense européenne, mais qui aura aucune autonomie vis-à-vis de son mentor et sous-traitant Outre-Atlantique.

Il est également important de noter que les Etats-Unis d'Amérique utilisent contre l'économie concurrente de l'Union Européenne la stratégie sous-jacente du « retour de l'ascenseur », qui sera également incriminée à la Russie :

lors de la guerre froide, l'occident collectif a utilisé contre l'Union Soviétique la baisse significative du cours des énergies fossiles jumelée à l'augmentation considérable des dépenses militaires dans la course imposée aux armements, afin de faire effondrer son économie.

Aujourd'hui, c'est l'économie européenne qui se situe au bord de la récession, accompagnée d'une augmentation sans précédent du cours des énergies fossiles jumelée à l'augmentation considérable des dépenses militaires dans la course aux armements.

Course aux armements qui n'est plus évitable à la suite de l'abandon par la Russie de sa participation au traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs.

A la suite de ces processus, un nouvel équilibre géostratégique sera instauré. L'équilibre qui ne sera plus basé sur les accords, les traités et les partenariats entre la Russie et l'Occident collectif, mais sur la parité militaire rajusté en flux tendu entre les parties.

Le bouclier anti-missile américain sur le sol européen

Le temps propice pour Washington est arrivé : le déploiement supplémentaire de systèmes de défense antimissile (ABM) américains dans l'Union Européenne sous les auspices de l'OTAN est imminent.

La Maison Blanche est parfaitement consciente qu'avec, notamment, la mise en service des missiles stratégiques russes porteurs de charge nucléaire, basés sur des technologies révolutionnaires et sans égal qui ont vu le jour dans les dernières années – la neutralisation par les systèmes de défense existants d'une éventuelle frappe nucléaire du sol américain ou européen entreprise par la Russie s'avère être impossible, sans même la prise en compte de la composante sous-marine de l'adversaire.

Le déploiement supplémentaire du système américain de défense antimissile sera mis en œuvre non pas en tant qu'une protection effective contre la menace russe, ni en tant qu'un élément symbolique. L'objectif visé sera parfaitement pragmatique : outre sa composante de renseignement et la dotation de l'infrastructure par lanceurs universels capables de lancer des missiles à tête nucléaire, il consistera à **l'augmentation du degré et la consolidation à long terme de la domination politico-militaire américaine sur le continent européen.**

Cette initiative, contrairement à sa version précédente, n'aura plus besoin de requérir à des déclarations

mensongères, comme auparavant, sur la soi-disant protection contre l'hypothétique menace nucléaire iranienne.

A noter que la probabilité de l'utilisation, à l'avenir, du territoire de l'Ukraine en tant qu'une composante de la défense anti-missile face à l'hypothétique menace nucléaire russe est mathématiquement proche de zéro absolu.

La flûte de Hamelin et les distorsions de la réalité

Pour tous les experts qui n'ont pas perdu le sens de la réalité il est parfaitement évident que la Fédération de Russie n'a aucune intention, de son côté, ni par le passé, ni à présent, d'entrer en guerre contre les pays de l'Union européenne.

Ce n'est qu'en instaurant artificiellement dans l'imaginaire collectif par la classe dirigeante occidentale une association des valeurs ukrainiennes à celles des européennes et en introduisant l'idée totalement coupée de la réalité du destin commun des deux par les techniques de manipulation des masses, telles que le filtrage et la distorsion de la réalité via l'outil de médias mainstream, que les masses ont acquis la croyance dans le sérieux de la menace russe.

Les futures dépenses faramineuses de certains pays de l'Union Européenne, dont la France et l'Allemagne, dans le réarmement dit conventionnel seront un engagement financier sans aucun rapport réel avec l'hypothétique menace russe.

Du côté de la Russie, la force de dissuasion nucléaire est considérée, à juste titre, en tant qu'un élément suffisant pour assurer la mission qui est la sienne : dissuader les adversaires d'engager leurs armées dans une confrontation directe avec la Russie, ce qui, selon la doctrine militaire russe en vigueur, mènerait directement à des frappes nucléaires de représailles.

Les déclarations du contraire sont à l'opposé de la réalité économique-militaire et ne sont que de la démagogie adressée à des masses préformatées dans le cadre de la poursuite des objectifs politiques préétablis de ses auteurs, parfaitement conscients, en ce qui les concerne, de la futilité de leurs propos.

Les paroles de l'ancien directeur de la CIA, William Casey, prononcées en 1981 : « Notre programme de désinformation aura atteint son but lorsque tout ce que le public américain croira sera faux » brillent aujourd'hui sur le vieux continent avec des couleurs ravivées.

L'époque des ténèbres dans la diplomatie russo-européenne

Pour donner suite à l'anéantissement des relations bilatérales à l'initiative occidentale dans l'intégralité des domaines stratégiques, le nouvel *modus operandi* à long terme de la Fédération de Russie vis-à-vis de l'Union Européenne consistera dans l'absence totale de confiance vis-à-vis des engagements du signataire de l'ouest : **plus aucun équilibre ne sera basé sur les signatures et ratifications des accords bilatéraux, mais sur la parité des**

forces armées. Les relations diplomatiques russo-européennes entrent dans l'époque des ténèbres.

La suspension de la participation de la Russie dans le traité Start II, dont le maintien ne peut exister dans le cadre du niveau actuel des relations entre les parties prenantes et les parties intéressées, est le second pas stratégique russe dans ce sens.

Le premier pas a été la sortie de la Russie du Conseil de l'Europe. Contrairement à des déclarations purement mensongères, afin de sauver la face, **c'est bien la Fédération de Russie qui a quitté l'organisation par sa décision souveraine et non pas été exclue**, comme ceci est prétendu. Le 15 mars 2022, Marija Pejčinović Burić, la secrétaire générale du C.E. a reçu une lettre officielle dans ce sens, envoyé par Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères de Russie. À la suite de cette décision de Moscou, le lendemain, le 16 mars 2022, une réunion extraordinaire de l'organisation a été tenue au cours de laquelle il a été « décidé » l'exclusion la Russie du Conseil de l'Europe.

L'un des prochains pas politique de la Russie d'une importance majeure sera, très certainement, la suspension de sa participation au sein de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), dont elle est cofondatrice. La suspension aura lieu à la suite du comportement abusif et illicite des pays-membres du bloc occidental vis-à-vis du fonctionnement de l'organisation, ce qui remet en cause la viabilité même de la plateforme de l'organisation servant au dialogue sécuritaire. Si la Russie entreprenne sa suspension – le sens même de l'existence de

l'OSCE sera remis en cause, car, sans la participation russe les objectifs de la structure ne peuvent jamais être atteints.

Les funérailles du Start-II

La Russie a déclaré qu'elle ne quitte pas le traité, mais ne fait que suspendre sa participation. Néanmoins, étant donné que le présent accord qui est entré en vigueur en 2011 et a été prolongé pour 5 ans en février 2021 – arrive à son terme en février 2026 – il est fortement improbable qu'avant la date de son échéance les relations russo-américaines puissent se normaliser au point de relancer les contrôles réciproques des sites de défense stratégique.

Par ailleurs, vu que le document constitutif ne prévoit pas la possibilité de le suspendre, mais uniquement de le quitter, il est fort probable que, très prochainement, les USA vont le dénoncer et le quitter suivant la Russie.

De ce fait, le traité Start-II entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur les mesures visant à réduire et à limiter les armements stratégiques offensifs peut être considéré comme mort et enterré, au même titre que les relations diplomatiques russo-européennes et l'autonomie politico-militaires du vieux continent.

Oleg Nesterenko

Président du Centre de Commerce & d'Industrie Européen, *Spécialiste de la Russie, de la CEI et de l'Afrique subsaharienne, Ancien directeur de l'MBA, professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris.*